

DEPARTEMENT  
DU LOT

République Française  
COMMUNE DE GIGNAC

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>PV Séance du vendredi 28 mars 2014</b>
<b>Présents:</b> 13	L'an deux mille quatorze et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE
<b>Votants:</b> 15	<b>Sont présents:</b> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Georges DELPECH, François MOINET, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Jean-Marc FAUREL, Martine GARDIN, Guillaume GAUCHET, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Arnaud RICOU, Anna VILLEPONTOUX <b>Excusés:</b> Jean OBERLE représenté par Marcel Eugène LABROUE, Patricia SEGALA représentée par Jean-Marc FAUREL <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> François MOINET <b>Asseseurs :</b> Guillaume GAUCHET et Marie-Claude LAVAL

## Ordre du jour :

### I- Installation du conseil municipal - Election du Maire et des Adjoint

#### 1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Marcel Eugène LABROUE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. M. François MOINET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### 2. Election du Maire

##### 2.1. Présidence de l'assemblée

M. René PEYRODES, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré Treize (13) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il précise que les deux élus excusés ont été représentés.

##### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs M. Guillaume GAUCHET et Mme Marie-Claude LAVAL.

##### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Candidat : Marcel Eugène LABROUE

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc plié en quatre.

##### 2.4. Résultat du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. Marcel Eugène LABROUE : quatorze (14) voix

MEL

S MF JB

MEL

GJ

H.G

PR

LC

AR

AV

GG

JC

**M. Marcel Eugène LABROUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

### **3-Election des Adjoint**

Sous la présidence de M. Marcel Eugène LABROUE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **3.1. Election du premier Adjoint**

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat : M. René PEYRODES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. René PEYRODES : quatorze (14) voix

**M. René PEYRODES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

#### **3.2. Election du deuxième Adjoint**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat : M. François MOINET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. François MOINET : quatorze (14) voix

**M. François MOINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

#### **3.3. Election du troisième Adjoint**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat : M. Arnaud RICOU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14

MEL

JMF B

MEL

GD

MG

PR

LC

AR

AV GG

M

JC

- Majorité absolue : 8  
a obtenu :

- M. Arnaud RICOU : quatorze (14) voix

**M. Arnaud RICOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

### **3.4. Election du quatrième Adjoint**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidate : Mme Martine GARDIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mme Martine GARDIN : quatorze (14) voix

**Mme Martine GARDIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième Adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

## **II- Désignation des conseillers communautaires à la Communauté de Communes du Pays de Martel**

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGNAC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30/12/1996 portant création de la Communauté de Commune du Pays de Martel,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCP/2013/126 portant composition du conseil communautaire,

Considérant que la commune de Gignac dispose de deux sièges à la Communauté de Communes du Pays de Martel,

Considérant que les conseillers communautaires sont nommés à leur poste dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints. Les représentants de Gignac sont donc le maire et le 1er adjoint,

Considérant la démission au poste de conseiller communautaire de M. René PEYRODES, 1er Adjoint,

**Les conseillers communautaires sont donc :**

- **M. Marcel Eugène LABROUE, Maire,**
- **M. François MOINET, 2ème Adjoint.**

Cette délibération sera transmise au président de la Communauté de Communes du Pays de Martel.

## **III- Divers**

Prochain conseil municipal le mardi 08 avril 2014 à 20h30.

Réunion Agenda 21 le 26 avril à 9h30 à la mairie.

Journée Sénat (Conseil municipal des jeunes) le 29 avril.

Vote des budgets le 22 ou le 23 avril.

MEL